
YESIM NAZLAR :

Bonjour, bonsoir, à toutes et à tous. Bienvenue à cet appel CPWG des politiques consolidées, nous sommes le mercredi 2 décembre à 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui vu le nombre de personnes qui sont présentes. Néanmoins, nous allons noter les présences, que ce soit au téléphone ou sur Zoom.

Nous avons reçu des excuses de la part de Justine Chew, Cheryl Langdon-Orr, Holly Raiche et Vanda Scartezini.

Nous avons pour le personnel, Evin Erdogdu, Yezim Nazlar, moi-même qui va gérer l'appel. Heidi nous rejoindra plus tard.

Nous avons l'interprétation en espagnol, avec Véronica et David, pour la langue française Aurélie et Jacques.

Un rappel : veuillez indiquer votre nom avant de prendre la parole, non seulement pour la transcription mais également pour l'interprétation, merci.

Nous vous rappelons également qu'il y a une transcription en temps réel, je vais mettre le lien sur le chat. Donc utilisez ce service.

Je redonne la parole à Olivier Crepin-Leblond.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yesim. Bienvenue à cet appel sur les politiques consolidées At-Large. La transcription est très utile et je trouve cela très intéressant.

Nous avons un ordre du jour assez court aujourd'hui par rapport à ce que nous avons d'habitude. Nous avons une mise à jour. Justine Chew ne sera pas en mesure d'être avec nous aujourd'hui pour les procédures ultérieures, mais elle a envoyé des transparents donc on va gérer cela avec Jonathan et nous aurons également des mises à jour sur les commentaires sur les politiques et les conseils de l'ALAC qui sont envoyés sur les procédures ultérieures, c'est en rapport avec également les points de vue minoritaires de l'ALAC, on va gérer tout cela en même temps, ce processus de développement des politiques pour les procédures ultérieures.

Je dois vous demander s'il y a quelque chose d'autre que vous voudriez mettre à l'ordre du jour ou des modifications à l'ordre du jour. N'oubliez pas que dans le cadre des politiques recommandations pour l'ICANN, pour la mise en œuvre de la zone racine ça, ça ne va pas être géré par [Martin Henegan], mais il y aura une autre personne qui pourra dire quelque chose, j'en suis sûr.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des modifications sur l'ordre jour ? Je ne vois pas de main levée, donc l'ordre du jour est adopté tel qu'il est à l'écran.

Et nous avons donc les mesures qui ont été prises la semaine dernière. Elles sont toutes effectuées, il reste encore quelque chose à faire pour Justine. Donc travailler au rapport DAAR, développement des politiques.

Donc est-ce que nous avons entendu parler de John Crain ? Evin, est-ce que nous avons une réponse de John Crain ?

EVIN ERDOGDU :

Donc je ne l'ai pas encore contacté, c'est prévu pour le dernier mois de l'année. C'est quelqu'un qui a été invité également à la prochaine réunion de l'ALAC et qui va donc présenter à l'ALAC. Donc je vais noter l'intérêt de Justine et contacter John Crain.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Très bien, merci beaucoup. Je noterai également que le directeur informatique de l'ICANN va recevoir une lettre au sujet de Mozilla, au sujet de la consultation publique sur le [DA]. C'est une lettre qui demande si l'ICANN va effectuer un commentaire à ce niveau, sur le DNS sur HTTPS, donc c'est intéressant que nous ayons cette possibilité. Donc c'est au directeur informatique, au CTO de l'ICANN de statuer à ce niveau.

Je ne vois pas de main levée, merci. Poursuivons donc sur notre ordre du jour. Et nous pouvons passer au point trois, les mises à jour des groupes de travail.

Et ce que nous allons faire, comme je l'ai mentionné auparavant, donc à moins qu'il y ait d'autres groupes de travail qui veulent prendre la parole... Alan, Hadia, est-ce qu'il y a des mises à jour sur l'EPDP ? C'est un gros groupe de travail... Donc s'il n'y en a pas, nous allons passer à cette mise à jour sur les commentaires. Donc c'est le point numéro 4 à l'ordre du jour.

Ha... Je vois une main qui vient de se lever. Hadia Elminiawi vous avez la parole.

Vous êtes en sourdine Hadia, nous ne vous entendons pas.

HADIA ELMINIAWI : Désolée. Merci beaucoup Olivier. Je voulais simplement noter rapidement que si vous voulez suivre le travail sur l'EPDP phase 2A, vous pouvez vous joindre à nous en tant qu'observateur ou observatrice, envoyez-nous un courriel, envoyez-le au personnel plutôt ce courriel, en incluant cette information et je peux communiquer à ce sujet une nouvelle fois.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia de nous le rappeler, c'est très utile. Une petite question Hadia, est-ce que cette nouvelle phase a déjà été publiée ou est-ce que ça va bientôt cette année ? Ou c'est l'année prochaine que ça va commencer ?

HADIA ELMINIAWI : Je n'ai pas une réponse précise à ce sujet, sur l'EPDP Phase 2A, mais nous n'allons pas être en mesure, ça m'étonnerait, cette année.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia. Je ne vois pas d'autres mains levées, donc cela veut dire que nous avançons vers.... Ha Chokri, vous avez la parole.

CHOKRI BEN ROMDHANE : Oui, merci Olivier. Moi j'ai une question. Par rapport aux observateurs pour l'EPDP Hadia, est-ce qu'on aura la possibilité d'être observateur et de se joindre à cet appel sur le groupe de travail EPDP ? Parce que pour la dernière phase les observateurs n'étaient pas présents je crois...

HADIA ELMINIAWI : Les observateurs sont permis, peuvent se joindre au groupe. Si vous voulez être un observateur, envoyez un email à [inaudible], je vais mettre cette adresse sur le chat. Et donc les observateurs observent simplement le travail de l'EPDP, mais ils n'ont pas le droit de participer. Donc c'est possible maintenant, c'est possible.

CHOKRI BEN ROMDHANE : Donc ils vont avoir la possibilité de se joindre à l'appel sans participer.

HADIA ELMINAWI : Oui, oui, et c'était disponible auparavant également.

CHOKRI BEN ROMDHANE : Peut-être en phase 1, mais pas en phase 2, on n'avait pas cette possibilité. Mais merci beaucoup de l'information en tout cas.

HADIA ELMINIAWI : Oui, joignez-vous à nous si ça vous intéresse.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, merci beaucoup. Donc Chokri vous disiez que les observateurs ne pouvaient pas se joindre à l'appel durant la phase 2 ? Je ne pense pas que c'est exact, je pense qu'il y avait des observateurs en phase 2.

ALAN GREENBERG: Les observateurs ont toujours été autorisés, en phase 1 ils ne pouvaient pas se joindre au même appel sur Adobe Connect ou sur Zoom, je ne m'en rappelle plus. Mais ils ont toujours été permis les observateurs, ils ont toujours été sur la liste de diffusion en tant qu'observateur. En phase 2 ils pouvaient être dans la même salle mais devaient rester silencieux. C'est la seule différence. Merci. Et c'est beaucoup plus facile maintenant de participer en tant qu'observateur, parce qu'avant on ne pouvait pas, par exemple voir le chat, maintenant on a accès au chat.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci de cette information Alan. Donc Chokri cela a répondu à votre question.

CHOKRI BEN ROMDHANE : Merci beaucoup. Mais en phase 2, moi j'ai beaucoup de problèmes pour me joindre aux appels de l'EPDP. Je l'ai mentionné au personnel de l'ICANN et j'ai eu des réponses du personnel de l'ICANN, mais j'ai toujours des problèmes pour me joindre à cet appel phase 2, mais j'ai toujours eu des problèmes de son, et en effet on n'utilise pas la même salle que les autres, que ceux qui travaillent d'une manière active et qui ne sont pas uniquement observateurs. Donc ce sera beaucoup mieux à cette phase.

ALAN GREENBERG : C'était un différent lien, mais la même salle.

CHOKRI BEN RAMDHANE : Merci j'espère que ça va mieux marcher et de meilleure qualité.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, passons la parole à Greg Shatan.

GREG SHATAN : Merci. Je voulais simplement suggérer que pour le point 4, peut-être que les observateurs et les délégués pourraient avoir une réunion Whatsapp ou Skype ou se parler de cette manière. Moi j'aimerais être observateur et peut-être qu'on peut se mettre sur Whatsapp ou Skype pour communiquer et donc avoir un débat plus large. Je pense que ce serait utile dans ce contexte. Donc, comme à IPC, il y a un donc un canal un petit peu différent pour communiquer et participer. Et c'est ce que nous faisons, nous communiquons sur un autre canal et nous nous réconfortions et nous nous soutenions de cette manière.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Greg. Oui, c'est facile à organiser. Donc Yrjo Lansipuro.

YRJO LANSIPURO : Merci Olivier. J'ai une question pour Alan et Hadia. Lors de la réunion conjointe ALAC/GAC à ICANN 69, il devait y avoir sur l'EPDP ce thème de traité, et on devait avoir donc les personnes dirigeantes, tous ceux-là,

qui devaient se rencontrer avant le début de la phase 2A, donc ma question est : quand pensez-vous que ce type de réunion avec le GAC et l'ALAC va se dérouler et sera nécessaire et pourra se faire ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Yrjo. Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG: Merci. Pour répondre à Yrjo, c'est probablement maintenant. Je pensais que quelqu'un allait organiser une réunion de ce type, mais ce n'est pas encore fait. Donc le plus tôt sera le mieux, je dirais, réunion GAC/ALAC, parce que le travail va commencer bientôt, on ne sait pas exactement quand ça va commencer.

Par rapport à ce qu'a dit Greg, oui, on peut utiliser Skype, mais ça n'a jamais été utilisé, on avait un canal Skype, donc on a arrêté de l'utiliser, mais on pourrait relancer cela en effet, communiquer sur Skype.

HADIA ELMINIAWI : Oui, je suis d'accord avec ce qu'a dit Alan, nous devons le faire le plus tôt possible, avant notre première réunion EPDP phase 2A pour que dès le départ nous soyons en mesure d'aligner nos idées.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. Merci Hadia. Je ne vois pas d'autres mains levées, donc avançons. Par rapport aux consultations concernant les politiques, je vais donner la parole à Jonathan Zuck.

EVIN ERDOGDU :

Donc tel que cela a été noté, nous avons une courte section aujourd'hui, mais il y a eu une déclaration qui a été ratifiée par l'ALAC, recommandation pour les alertes précoces concernant l'augmentation de la zone racine. Donc ça indique novembre sur l'ordre du jour, mais cela va peut-être passer au mois de décembre je pense. Et Justine s'est portée volontaire pour parler du rapport DAAR 2.0 qui va s'ouvrir un petit peu plus tard dans ce mois. Donc comme cela a été brièvement débattu par le groupe technique, et vous pouvez retrouver cela sur la liste de diffusion.

Les commentaires publics concernant la stratégie de la zone racine. Il n'y aura pas de déclaration de l'ALAC à ce niveau. Il y a un membre qui a soumis simplement des commentaires.

Mis à part cela nous travaillons au conseil de l'ALAC pour le conseil d'administration de l'ICANN sur les procédures ultérieures et donc la déclaration minoritaire de l'ALAC. Justine a travaillé à cela. Il y a un premier document que vous avez sur Google, un document provisoire pour commentaires. Elle est désolée de ne pas être avec nous aujourd'hui, mais elle a envoyé sa présentation et Oliver et Jonathan vont la présenter. Je vous redonne la parole, Jonathan et Olivier.

JONATHAN ZUCK :

Merci Evin et Olivier également vous pourrez participer. Nous passons donc à la diapositive suivante.

Donc pour revenir un petit peu en arrière, nous avons ce groupe de travail sur les procédures ultérieures qui passe en revue les commentaires publics qui ont été reçus sur le rapport concernant les

procédures ultérieures. Donc ils essaient d'incorporer des commentaires, d'effectuer des changements.

Ce qui est très débattu actuellement, ce sont donc les enchères privées et l'ALAC a une position forte contre ces enchères privées. Et donc il y a d'autres parties prenantes qui aimeraient les conserver ces enchères. Et donc tout cela se déroule et, comme la mentionné Evin, il y a cette déclaration de l'ALAC, déclaration minoritaire de l'ALAC, ça sera dans le rapport final, ce sera un conseil séparé de l'ALAC concernant les procédures ultérieures, le développement de ces politiques.

Donc la manière donc ces commentaires de l'ALAC sont reçus, nous avons quelques points d'intérêts et commentaires d'intérêts et nous avons suggéré de travailler de cette manière.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Puis-je intervenir ? Pour dire que Justine utilise un code couleur pour l'évolution du processus. Donc sur chacune des diapos vous verrez une couleur différente par rapport à l'état d'avancée du projet.

JONATHAN ZUCK : Merci. Donc vous voyez ici les thématiques qui ont été couvertes, qui sont couvertes pour l'instant. Et Justine a surligné les choses sur lesquelles ils se concentrent.

Donc ça couvre les commentaires qui couvraient tout ce qui était compris dans le rapport sur les procédures ultérieures et qui ont le plus d'incidences sur les individus et les utilisateurs finaux, comme les similarités entre chaînes et les confusions potentielles qui peuvent en

découler. Également les résolutions concernant les chaînes de conflit, les enchères. Mais, au moment où le rapport final a été élaboré, ça, ça avait été un petit peu dissous. Donc chacun a dû y mettre du sien, pour ce qui est du DNS, et donc un prix plus élevé est utilisé pour ces enchères.

Excusez-moi, Christopher, vous avez levé la main ? Allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci. J'allais attendre que vous ayez fini l'introduction pour intervenir, mais étant donné que vous me donnez la parole maintenant je vais intervenir. J'ai un commentaire très spécifique à faire.

Le concept d'un rapport minoritaire de l'At-Large me préoccupe un peu, parce qu'à ce moment-là on a l'impression que ce sont des individus qui élaborent ce rapport minoritaire. Et, en tant que comité consultatif en soi, je ne pense pas que l'ALAC devrait, en aucun cas, se définir elle-même comme minoritaire. Ce n'est pas un bon choix de mots. Parce que si on veut élaborer des rapports mineurs dans le cas des GéoNoms, par exemple, alors ce devrait être quelque chose fait de manière individuelle, parce que le fait d'utiliser ce terme ça sape totalement la portée politique de notre comité consultatif par rapport à la GNSO. Et donc je pense que là il y a une erreur dans le choix des mots.

JONATHAN ZUCK : Bien. Merci Christopher. En fait, c'est plus quelque chose qui tient au fonctionnement du groupe de travail sur les procédures ultérieures. Peut-être qu'en fait c'est plus pour montrer qu'il y a des points de vue divergents, c'est pour ça qu'on parle de rapport minoritaire. Et,

évidemment c'est important de saisir toutes les opportunités qui s'offrent à nous pour faire part de notre point de vue divergeant.

Donc je vois bien ce que vous voulez dire, mais je pense qu'il est important de saisir toutes les occasions pour faire part de notre point de vue.

NON IDENTIFIÉ :

Si je peux intervenir très brièvement. Si on décrit tout cela comme rapport minoritaire – terme avec lequel je ne suis absolument pas d'accord – alors il se pourrait que les participants de la GNSO ignorent tout à fait ce rapport minoritaire. Donc encore une fois le choix des mots n'est pas bon.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup. Alan ?

ALAN GREENBERG:

Alors, quelques commentaires là-dessus. D'abord les PDP en théorie prennent des décisions sur le consensus, qui est un soutien encore plus grand que la majorité. Donc ce pourrait être un rapport majoritaire mais qui ne parviendrait pas à obtenir un consensus. Donc le terme de rapport minoritaire est, comme l'a dit Jonathan, un terme consacré pour le PDP. Et d'ailleurs ça a fait l'objet d'une discussion au sein de la PDP. Est-ce qu'on devrait l'appeler rapport minoritaire ou déclaration de la part des participants ou l'un des groupes participatifs au sein de l'EPDP, parce que dans le cadre de l'EPDP il y a différentes personnes nommées par les groupes. Donc la décision a été prise de l'appeler rapport

minoritaire. Ce qui ne veut pas dire que c'est un petit groupe qui fait cette déclaration, ça peut être un groupe vaste.

Pour ma part, je pense que nous sommes dans une position beaucoup plus forte pour donner un avis au conseil d'administration si on élabore un rapport final qui reprend les résultats de l'EPDP dans un domaine précis. Et, d'une manière générale, je pense qu'il faut être très fort pour faire ce genre de déclaration.

Souvenez-vous, toute l'idée de l'EPDP est la suivante : nous allons parvenir à un consensus en tant que groupe et personne ne sera entièrement satisfait, mais en tout cas on partira tous en étant tous aussi peu contents, pour ainsi dire.

Donc on sait que dans le groupe il y a des gens qui sont d'accord avec le statu quo, d'accord pour l'accepter, d'autres qui voudront changer les choses. Avec cet EPDP on s'est dit : si on ne peut pas être tous d'accord, au moins il y aura un statu quo.

Et ça ne règle toujours pas le problème de savoir si on parvient à un consensus ou pas, c'est quelque chose d'inhérent au PDP actuellement. Et malheureusement il faut continuer à y faire face de manière imparfaite, en élaborant ce genre de déclaration minoritaire. Mais pour l'instant c'est tout ce qu'on peut obtenir. Ça n'est pas la meilleure manière d'avancer, ça ne fait pas toujours sens, mais c'est le seul moyen dont on dispose actuellement.

JONATHAN ZUCK :

Merci Alan. Marita Moll ?

MARITA MOLL: Merci. Je suis d'accord avec Alan. Et dans ce sens, rapport minoritaire ça veut dire

[L'interprète s'excuse, mais l'audio de Marita Moll est assez défaillant, nous arrivons à peine à l'entendre.]

Donc à bien des égards...

[Non, l'interprète s'excuse nous n'arrivons pas à entendre Marita Moll].

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Vous savez Marita, votre audio n'est pas bon, ça se coupe.

JONATHAN ZUCK : Je pense que Marita était en train de dire qu'elle était d'accord avec Alan et si vous voulez faire entendre votre point de vue il faut que vous fassiez partie d'un groupe minoritaire.

GREG SHATAN : Est-ce que vous m'entendez ?

JONATHAN ZUCK : Oui, allez-y.

GREG SHATAN : Oui, je suis d'accord avec Alan et Marita pour dire que si on ne soumet pas de rapport minoritaire, on ne dit rien quant à notre position par rapport au consensus ou par rapport à la déclaration de la majorité.

Donc il n'y a pas d'autres solutions alternatives au sein du groupe de travail. Et je pense que ça a plus de poids si on exprime notre position au sein d'At-Large plutôt que de soumettre de manière individuelle ou que ce soit une déclaration soumise par des petits groupes.

Donc il vaut mieux que ce soit un groupe minoritaire qui le fasse parce que ce serait plus difficile d'aller au conseil d'administration sans quelque chose de formellement enregistré au sein du groupe EPDP. Et, ça doit faire partie également du rapport dans son ensemble.

Donc on a obtenu l'autorisation de ce rapport minoritaire, il faut savoir l'utiliser. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Greg. Je pense que ce que disait Christopher c'était plus quelque chose de rhétorique. Donc, on pourrait avoir un peu plus de discipline s'agissant de la manière dont on parle de notre position, opinion, notre point de vue majoritaire ou ce genre de choses par rapport au rapport final. On pourrait ne pas sans arrêt s'y référer comme « minoritaire ».

Christopher, allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON :

Merci de me redonner la parole. Je ne veux pas prendre plus de temps et vous voler plus de temps, mais tout d'abord, Greg, je ne suis pas en train de proposer de supprimer le rapport, je propose de supprimer le terme de « minoritaire ». Le concept d'At-Large comme étant minoritaire dans le contexte internet et ICANN, à mes yeux, ne va pas puisque ça sape notre position et nos intérêts.

Pour le reste, si le leadership en est d'accord, je peux réinscrire à l'ordre du jour ce point pour la semaine prochaine, mais donc je tiens et j'insiste sur le fait qu'il est important de supprimer ce terme minoritaire.

JONATHAN ZUCK : Merci. Sébastien ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci de me donner la parole. J'aimerais dire que je suis d'accord avec Christopher. Moi, ce que je suggérerais c'est que c'est inutile de dire que c'est un rapport minoritaire, c'est le point de vue d'At-Large. Donc rapport quelque chose... Mais en fin de compte, les gens qui vont recevoir ce rapport vont décider de l'inclure dans le rapport ou comme une déclaration minoritaire. Mais inutile de nommer ce rapport comme étant un rapport minoritaire. C'est la position d'At-Large par rapport au rapport qu'on a face à nous. Et on peut l'envoyer comme ça.

Parce que les gens qui vont recevoir cela vont le mettre quelque part dans le document et vont dire : ha on a reçu un rapport minoritaire et on va le mettre avec les déclarations minoritaires.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien. Greg, est-ce que vous voulez de nouveau intervenir ?

GREG SHATAN : Oui, je voulais intervenir. Je suis d'accord avec Sébastien, pas besoin d'intituler ce rapport, d'être spécifique par rapport à ce rapport. Il sera ce qu'il est en fonction de notre position par rapport au consensus.

Mais inutile de le caractériser, de spécifier la nature de ce rapport.

[L'interprète s'excuse, il y a beaucoup de bruits de fond sur la ligne de Greg Shatan].

JONATHAN ZUCK : Merci, Alan.

ALAN GREENBERG : Oui, il y a beaucoup de bruits en fond.

JONATHAN ZUCK : Oui, tout le monde devrait se mettre sur muet lorsque vous n'intervenez pas.

ALAN GREEBERG : Oui, par rapport à ce que suggéraient Sébastien et Christopher dans leur dernière intervention, c'est justement ce qu'on a fait dans l'EPDP, on ne l'a pas appelé déclaration minoritaire, mais déclaration. Et ça fait partie de la section sur la déclaration minoritaire. Donc je suis d'accord pour dire qu'on ne devrait pas l'appeler déclaration minoritaire, mais il n'en demeure pas moins que ça tombe dans la catégorie des déclarations minoritaires du point de vue de la GNSO.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan. Roberto ?

ROBERTO GAETANO : Oui, merci. J'aurais tendance à être plus pragmatique. Et j'aimerais que notre point de vue soit entendu plutôt que d'être passé sous silence. Maintenant, pour le reste de la discussion, je comprends bien qu'on veut présenter une déclaration et que ça, ça va faire partie du rapport minoritaire.

Toutefois, j'aimerais inclure dans la déclaration elle-même une phrase qui traite cela et dise clairement qu'on ne défend pas une position minoritaire mais une position légitime d'une partie prenante de l'écosystème de l'ICANN.

JONATHAN ZUCK : Parfait Roberto. Oui, la discussion semble s'acheminer vers cela. Qu'ils aient choisi de le mettre dans le rapport ou pas, ça, ça dépend de la GNSO, mais pour notre part, on peut maintenir notre rhétorique, aussi directe soit-elle.

ROBERTO GAETANO : Oui, moi ce que je disais c'est que dans le rapport lui-même, qu'on ne parle pas de minoritaire.

JONATHAN ZUCK : Bien. Merci Roberto. Alan, vous aviez levé la main, mais ça date d'avant, n'est-ce pas ? Bien.

Bien, merci à tous de cette discussion. Il y a également une question qui est traitée sous l'intitulé « enregistrement volontaire » ou « engagement volontaire » pour ce qui est de la conformité contractuelle. Et le conseil d'administration a récemment indiqué qu'il existait la possibilité pour

l'ICANN de ne pas s'occuper de veiller au respect. Donc ça donne lieu à des discussions très controversées. Et, comme toujours, il y a cette discussion sur les IDN aussi.

Diapo suivante s'il vous plait.

Maintenant, en termes de l'avis de l'ALAC, l'ALAC faisait pression pour qu'il y ait des rapports plus forts par rapport à la position de la communauté et pour éviter que ce genre de rapport ne soit laissé de côté et que donc on ne prenne pas dument compte du point de vue des utilisateurs finaux. Donc on essaie de faire pression pour faire en sorte que les objections qui émanent de la communauté soient pris en considération.

Par rapport à la question des engagements, nous allons maintenir la position qui figure dans les recommandations du groupe de travail sur les procédures ultérieures par rapport à l'utilisation malveillante du DNS. Ça, ça provient de la suggestion du groupe de travail selon laquelle étant donné qu'il s'agit d'un problème mondial il devrait ne pas faire partie des compétences de ce groupe de travail, mais nous, nous pensons que ce problème se pose dans tous les contextes, et notamment par rapport à la nouvelle série gTLD. Et donc qu'il faut veiller à prendre en considération cette question, l'utilisation malveillante du DNS, parce qu'il y a une motivation financière qui vise à avoir une incidence sur ce point. Donc voilà aussi ce sur quoi nous insistons.

Donc Roberto, vous avez la main levée, je vous donne la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Non c'est Olivier au micro. Il y a quelques diapos là-dessus, mais ça, c'est un résumé un petit peu des débats que nous avons eu la semaine dernière,

donc ça, ça doit aller, ces conseils de l'ALAC, au conseil d'administration, et les autres points pour l'EPDP concernent l'EPDP, c'est comme cela que cela va être ventilé. Mais je crois qu'il y a plus d'informations sur la diapo suivante. Donc, oui, il ne faut pas que j'invente.

JONATHAN ZUCK :

Oui, on improvise beaucoup tous les deux. Donc les aspects prévisibles... Donc le processus doit être accessible à tous, notamment pour l'Afrique, et les liaisons par rapport à SPIRT. Et nous avons soutenu également avoir une recommandation supplémentaire pour bien noter qu'il y ait des mesures de prises dans les situations d'urgence, les interruptions de services, interférences, et ainsi de suite.

Donc en ce qui concerne les applications et les dossiers de demandes communautaires, nous en avons déjà parlé, donc nous passons à la diapo suivante.

Donc en ce qui concerne les engagements, nous en avons parlé avec le GAC, et nous avons des points d'accord et points communs avec le GAC. Et nous allons les défendre et effectuer des activités de plaidoyers en commun avec le GAC concernant ces engagements.

Greg, vous voulez prendre la parole ?

GREG SHATAN :

Oui, merci. Quelques points rapides. Tout d'abord en ce qui concerne les engagements volontaires, je voudrais attirer l'attention sur [ESS] qui a été écrit en opposition contre les PICs volontaires. Donc au niveau des réglementations du contenu. Je ne suis pas toujours d'accord avec leur

analyse, mais je pense que ça valait la peine pour l'organisation de reconnaître que cela soit... C'est une question tout à fait valide dans le contexte notamment d'intervention à venir par l'ESS. Et donc on a parlé de la situation de .ORG par exemple.

En ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS, nous avons donc une position solide lorsque nous signons des contrats, nous avons besoin d'une définition de travail de l'utilisation malveillante du DNS. Et il y en a une qui est fournie par les parties contractantes, et selon moi ce n'est pas une bonne définition de l'utilisation malveillante. Donc je crois que pour le moment les parties contractantes reconnaissent, tout comme vous Jonathan, que cela n'est pas bon dans le contrat que nous n'ayons pas de définition adéquate de cette utilisation malveillante du DNS.

JONATHAN ZUCK :

Oui merci Greg. Merci de ces points. Je crois que ce qui est intéressant c'est que, et ce que nous avons noté l'année dernière tout au long de l'année, c'est que l'utilisation malveillante du DNS et le cadre de référence que nous avons pour cela, il y a des définitions de l'utilisation malveillante du DNS définies par des PDP, par la communauté, avec des mécanismes qui existent. Ça, ce serait beaucoup plus large. Et cela limite un petit peu les problèmes de définition qui existent en effet au niveau de l'utilisation malveillante du DNS. Et on aimerait qu'il y ait plus de respect des règles au niveau de cette utilisation malveillante du DNS. Tout à fait. C'est une de nos perspectives.

Je suis d'accord également en ce qui concerne la déclaration de l'ESS et les registres peuvent tout à fait gérer leur registre tel qu'ils le désirent.

Donc c'est difficile parfois au niveau logique, en effet, je suis d'accord, c'est une question contractuelle également qui se pose.

ALAN GREENBERG :

Oui, ça a été notre position depuis toujours et je crois qu'on doit la réitérer et la solidifier. Je l'ai dit la semaine dernière, je pense que nous devons soumettre une déclaration durant l'EPDP. Je crois que nous allons travailler avec le représentant du conseil d'administration, il ne parle pas au nom du conseil d'administration mais en son nom personnel, mais néanmoins le conseil d'administration ne va pas changer les statuts. Mais s'il y a une déclaration solide provenant du PDP, je pense que là ce sera différent. Et personne ne veut que l'ICANN phase une régulation du contenu.

Ce que l'on veut c'est que les contrats soient respectés et que s'il y a quelque chose sur les contenus dans les contrats, et bien il faut que ce soit respecté. Parce qu'avoir les contrats qui ne sont pas respectés, ça ne veut plus rien dire. Et il faut que ce soit clair. Il faut qu'il y ait un rapport avec ce qui est présenté dans les sites web.

Donc je crois que sur ces deux points, nous devons agir rapidement avant la fin du PDP, avoir une déclaration dans le cadre du PDP, l'inclure dans nos déclarations sur le rapport final, parce que je ne pense pas que pour le moment ça aura un soutien très fort, et donc je pense qu'il faut donner ces conseils. Donc une approche en trois points, donner ces conseils au conseil d'administration et je crois qu'il faut avancer rapidement.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan. Evin, nous devons soulever ce point par écrit et communiquer avec Justine à ce sujet. Il faut que ce soit dans le cadre du PDP, donc c'est dans nos commentaires qui ont été soumis en réponse au rapport, mais je crois qu'un autre point de communication, un point supplémentaire de communication qui est nécessaire, comme l'a expliqué Alan, donc je crois qu'il faut communiquer avec Justine à ce niveau.

Olivier allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. On en a parlé je crois lors du dernier appel, et je demande si on a beaucoup de tractions à l'ICANN, si on est très écouté. Moi je suis un petit peu inquiet. La communauté At-Large est préoccupée de l'utilisation malveillante du DNS depuis longtemps, et ça fait des années qu'on en parle. Et je crois qu'il y a un problème fondamental sur ce que fait l'ICANN de ce type de thème, l'utilisation malveillante, on n'est même pas d'accord sur si ça inclut du contenu ou pas. Et il y a des gens qui s'en dispensent en disant : ça ne nous concerne pas, on n'a pas à gérer cela.

Donc vraiment, je me demande si l'ALAC peut faire cela ou si on tourne un petit peu en rond et que tout cela ne soit pas très utile. Donc ça, c'est important de travailler avec d'autres parties de la communauté, je crois qu'il faut absolument collaborer avec d'autres entités de la communauté, le plus tôt possible trouver des positions communes dans la communauté, parce que je crois que si on est les seuls à effectuer des activités de plaidoyer pour moins d'utilisation malveillante du DNS, ça va

être difficile. Donc les gens vont nous dire qu'ils ne comprennent pas que l'ICANN ne gère pas les contenus et ça ne va aller nulle part.

JONATHAN ZUCK : Merci Olivier. Marita ?

Nous n'avons pas de son...

MARITA MOLL: Je crois comprendre qu'il n'y a pas d'engagement volontaire, donc là on nous dit qu'il faut que l'on puisse faire respecter les PICs. On pourrait dire aucun engagement du tout, pas d'engagement du tout. Est-ce que cela fonctionnerait ?

JONATHAN ZUCK : Marita, ça c'est une question de vocabulaire également, de terminologie. Parce que les registres d'une manière volontaire s'engagent volontairement mais ensuite ils n'ont plus véritablement d'obligation, ce n'est pas contraignant. Donc ce qu'il y a dans le contrat, ça, c'est quelque chose qui doit être respecté. Ça, c'est simplement des engagements volontaires. Donc il y a eu des objections lors de la première série.

Donc ce n'est pas volontaire à ce niveau, à ce moment, ils se sont portés volontaires pour amender leurs contrats pour faire plaisir au GAC, si vous voulez, pour que leur dossier de candidature soit plus solide, et il y a un moment où ce n'est plus volontaire, où c'est simplement une clause contractuelle. C'est une distinction importante. Donc on utilise toujours le terme volontaire entre guillemets.

Allez-y.

NON IDENTIFIÉ : Merci Jonathan, oui, ça, ça prête beaucoup à confusion je trouve, est-ce que ça peut être respecté ou pas ?

JONATHAN ZUCK : Oui, ce n'est pas sur l'aspect volontaire, mais le conseil d'administration est préoccupé ne devrait pas faire respecter les clauses contractuelles qui ne rentrent pas dans la mission et dans le cadre de l'ICANN. Mais notre position c'est : si c'est dans le contrat, si c'était respecté auparavant, si on le faisait respecter auparavant, donc les candidats ne devraient pas pouvoir utiliser cette clause à leur avantage. Donc il devrait y avoir des engagements volontaires et ces engagements volontaires doivent être respectés, il faut trouver la bonne manière de faire respecter ces engagements volontaires, parce qu'ils sont dans le contrat. Et il doit y avoir une manière qui doit être trouvée, une logique un petit peu circulaire pour que cela puisse être respecté.

ALAN GREENBERG : Oui, pour être clair, il y avait des engagements volontaires la dernière fois, il y avait un texte le disant et qui pouvait être modifié à l'avenir, mais ce sont des engagements qui doivent être respectés. Et la conformité contractuelle a beaucoup d'aversion à faire des jugements et ils ne veulent pas faire cela dans les PICs, ils ont utilisé le PIC DRP, c'est simplement s'il y a quelque chose de malveillant. Donc en fait, ils ne se sont pas beaucoup engagés au niveau de la conformité contractuelle.

Moi je pense que les contrats devraient être respectés, point à la ligne, et pas seulement s'il y a un aspect malveillant et tout à fait nocif. C'est notre position qui devrait [Inaudible]

JONATHAN ZUCK : Entièrement d'accord oui. Il y a un budget pour les litiges en effet qui existe, de plus, pour faire respecter les contrats, donc c'est très clair.

GREG SHATAN : Oui, merci. Oui, je crois que... Et je voulais écrire quelque chose, une déclaration de la part d'At-Large ou d'un groupe de participants sur ce point précis. Parce que c'est problématique.

Et je crois que pour les registres, les engagements volontaires, ce terme volontaire prête à confusion. Et Marita vous avez raison là-dessus, ce n'est pas très intuitif, ce n'est pas une langue très claire qui a été utilisée, des termes très clairs.

Donc je crois que l'idée c'est que cela doit être respecté. Mais ça va plus loin que la conformité contractuelle ces engagements volontaires, et en effet il faut juger de leur respect ou non. Et il y a une aversion en effet du département de conformité contractuelle de s'engager contre les mauvais acteurs, fortement. Ils préfèrent résoudre les problèmes différemment, avec des méthodes un petit peu plus douces. Et quelque chose qui n'est pas vu par la communauté véritablement, ce ne serait pas des actions fortes.

Donc moi j'ai l'impression que ça ressemble à une association professionnelle plutôt qu'autre chose, plutôt qu'une entité

indépendante qui a beaucoup de pouvoir, de faire respecter les contrats. Telle est la question : est-ce que l'ICANN fait solidement respecter les contrats pour l'intérêt des parties contractantes, et de toutes les parties contractantes, et qu'en est-il de l'intérêt commercial également.

JONATHAN ZUCK : Merci Greg. Oui, c'est une question dont on parle depuis longtemps. Olivier vous avez la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan. Je lis sur le chat les questions qui arrivent et est-ce que le Conseil d'administration peut signer un contrat de ce type, un contrat qui ne peut pas véritablement être respecté parce qu'il y a des statuts qui l'empêchent de faire respecter ces contrats. C'est une véritable question ça. Est-ce qu'on a demandé à des juristes, des avocats, de se pencher là-dessus ? Il s'agit là de contrats exécutoires. Dans certaines juridictions le contrat est exécutoire mais peut aller à l'encontre des statuts de l'organisation. Tandis que dans d'autres, les statuts ne permettent pas le contrat, les rendent invalides s'ils vont à l'encontre des statuts de l'organisation.

Donc je ne sais pas exactement quelle est la bonne réponse.

JONATHAN ZUCK : Merci Olivier. Je ne sais pas si le conseil juridique a été consulté sur cette question en particulier, mais il y a beaucoup d'historiques dans les contrats qui nous montrent qu'il y a des clauses dans certains contrats qui ne sont pas exécutoires. Et je pense qu'à l'heure actuelle il y a une

décision de la part du conseil d'administration qui suggère que l'ICANN ne souhaite pas imposer l'exécution de clauses qui iraient en dehors ou à l'encontre de sa mission.

Greg, vous voulez intervenir ?

GREG SHATAN :

Oui, merci. Je suis avocat ici aux États-Unis et je ne donne pas d'avis juridique ici, mais je dirais que l'intention des parties devrait toujours être que toutes les clauses d'un contrat soient exécutoires. Mais il y a souvent des clauses qui ne sont pas exécutoires, et il faut qu'il y ait des mots d'encouragement ou des choses de ce type, en utilisant des termes comme « s'efforcera de », etc., pour faire en sorte que ce soit exécutoire.

Mais, dans un accord où l'une ou les deux parties savent qu'une clause n'est pas exécutoire, ça devient presque une blague puisque les deux parties savent que ça devient volontaire. Donc aucune obligation de l'exécuter. Et les parties savent qu'elles l'appliqueront ou pas.

Mais ça nous renvoie à la question de savoir si ces PICs ou RVC sont en dehors de la mission de l'ICANN. Or, si elles font partie de la mission de l'ICANN, elles devraient être dans le contrat et donc exécutoire. Si ce n'est pas le cas, elles ne devraient pas être dans le contrat. Et s'il y a une confusion par rapport à cela, alors il vaut mieux le dire à l'avance, ou au moins l'ICANN devrait dire que, de bonne foi, l'ICANN considère que tout ce qui est dans le contrat est exécutoire et que d'autres parties pourraient considérer que ce n'est pas le cas, mais qu'il y a des obligations contractuelles qui sont exécutoires pour les parties.

JONATHAN ZUCK : Greg, nos PICs sont construits de telle manière qu'elles représentent suffisamment d'engagements par rapport au RVC pour s'engager vis-à-vis de l'ICANN ?

GREG SHATAN : Alors, d'après ce que je sais, ça dépend d'une question de standing, c'est une question de standing en fait. Et j'aurais tendance à répondre non à cette question, mais par rapport aux FTC ou à toute autre agence de protection du consommateur qui voudrait qu'on applique la loi. Mais le FTC peut intervenir comme partie supplémentaire pour entreprendre des poursuites pour faire appliquer ce droit, mais pas entre les parties, parce que ça, ça relève du droit privé. Et donc là les gouvernements n'interviennent pas si ce n'est le droit californien puisque l'ICANN se trouve en Californie.

JONATHAN ZUCK : Oui par rapport aux dispositions du contrat. Mais qu'en est-il des engagements des sociétés ?

[Les deux intervenants parlent en même temps, l'interprète s'excuse, c'est difficile de les suivre.]

JONATHAN ZUCK : Alors si c'est .BANK dont il s'agit ?

GREG SHATAN : Alors, admettons qu'ils fassent cela, alors vous pourriez avoir le problème qui se pose de la concurrence déloyale par rapport à des

pratiques déloyales ou trompeuses. Et donc changer leur politique ça ne serait pas suffisant pour régler ce genre de problème.

JONATHAN ZUCK : Merci Greg. Je pense que c'est ce qu'il se passe la plupart du temps. Changer leurs pratiques, ce serait le point de départ.

Il n'y a plus de question ou de commentaire sur ce point donc on continue la discussion sur le soutien aux candidats.

Ça, ça fait partie de la discussion que nous soutenons selon l'idée selon laquelle les enchères devraient servir d'effets multiplicateurs pour les candidats qui ont demandé un soutien aussi.

Je ne connais pas les détails de la question IDN, peut-être qu'Olivier a suivi de plus près cette conversation ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Non, moi non plus je ne sais pas Jonathan. Je vois qu'ici Justine a indiqué : en attente de la délibération du groupe de travail SubPro, c'est tout ce que je peux vous dire.

JONATHAN ZUCK : Très bien, merci. Diapo suivante.

YESIM NAZLAR : C'était la dernière diapo Jonathan.

JONATHAN ZUCK :

Très bien. Donc écoutez ces conversations vont se poursuivre au sein du groupe de travail sur les procédures ultérieures. Justine suit de très près ces discussions, elle va de toute façon être au courant de ce qu'il s'est dit aujourd'hui, voire quel est l'état d'esprit, et prendre un petit peu le pouls des échanges de cette réunion.

Et j'attends, pour ma part, une déclaration par rapport au rapport final.

Olivier c'est à vous.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci Jonathan. Alors il y a une autre déclaration qui faisait l'objet d'une discussion qui montre que {Martin Hanegan} de l'équipe de rédaction porte sur les recommandations. Et Martin a dit qu'il préférerait rédiger quelque chose en tant qu'individu. Donc la question est de savoir si notre communauté veut faire un commentaire sur la stratégie et la mise en œuvre du service des noms racine de l'ICANN.

Alors la proposition fait 11 pages et a été rédigée par le bureau du directeur informatique. Et ce dont il est question c'est du système autonome. C'est dans ce système autonome que les numéros sont enregistrés, donc en fonction du système autonome utilisé et en fonction des racines, ou plutôt des « routes » - en anglais ce n'est pas le même terme racine c'est ROOT alors que là le terme est ROUTE, comme en français - donc en fonction de la route utilisée. Avec la route la plus courte utilisée. Et ce que Martin disait c'est que le système autonome des numéros veut que parfois la route la plus courte n'est pas la meilleure, et parfois la route choisie est choisie en fonction du coût, savoir si cette route est très empruntée ou pas. Donc se concentrer sur

la longueur de la route par rapport au serveur racine ça n'est pas forcément le meilleur argument à utiliser, c'est ce que disait Martin. Et dans quelle mesure c'est lié aux utilisateurs finaux c'est par rapport à la stabilité de l'internet.

Alors je ne sais pas ce que vous voulez faire par rapport à ce point, mais en tout cas il est là. Nous allons avoir beaucoup de temps avant la date butoir... Ha non, on n'a pas beaucoup de temps, la date butoir c'est le 8 décembre.

Alors est-ce que vous avez des commentaires ? Lutz ?

LUTZ DONNERHACKE :

Oui, le routing c'est difficile. Donc il n'y a pas de règle générale par rapport au fait de s'assurer qu'on utilise la meilleure route. Donc on n'applique pas un critère unique, ça c'est vrai. Mais, d'un autre côté, du point de vue purement technique, les opérateurs de service d'internet ont chacun leur propre critère par rapport à la manière de faire la route. Donc j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas de solution unique.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci, c'est très utile. Donc il se pourrait qu'étant donné ce que vient de nous dire Lutz, la recommandation serait : pas de déclaration.

Je ne sais pas si dans la proposition il y a une demande de déclaration de la part de l'ALAC.

JONATHAN ZUCK : Écoutez, il faut voir s'il y a des objections, est-ce que quelqu'un s'oppose ? Hadia ?

HADIA ELMINIAWI : Merci. Je ne sais pas s'il faut faire une déclaration ou pas, mais je me demande si vous pourriez nous laisser un jour ou deux pour lire ce document et voir s'il est nécessaire de faire une déclaration ou pas. Mais, s'agissant d'une question technique, elle a un impact sur les utilisateurs finaux. Mais, encore une fois, je n'ai pas lu ce document, je ne sais pas ce qu'il contient.

Mais d'une manière générale, effectivement, c'est une question technique, mais elle a, bien entendu, un impact sur les utilisateurs finaux et il ne s'agit pas simplement d'infrastructure et d'aspect techniques, mais d'aspects politiques aussi. Et il s'agit également de savoir quelle route vous utilisez.

Mais encore une fois je n'ai pas lu le document donc je ne peux pas vous en dire plus.

JONATHAN ZUCK : Merci Hadia. Lutz.

LUTZ DONNERHACKE : Oui, effectivement, c'est une question politique, vous avez raison. Entre les différents fournisseurs de service internet, choisir entre les différents fournisseurs de service internet ça c'est une décision politique. Et il y a des fournisseurs de services internet plus grands qui sont rémunérés parce que vous avez une connexion qui utilise une route qui va vers eux.

Donc on pourrait faire une déclaration qui indiquerait que pour les fournisseurs de route il devrait y avoir une politique sans aucun paiement de la part des parties impliquées, et ça ce serait une déclaration à l'attention de la communauté technique.

JONATHAN ZUCK : Merci. Chokri ?

CHOKRI BEN ROMDHANE : Oui, je suis tout à fait d'accord avec Lutz. Et donc une déclaration pour faire entendre le point de vue des utilisateurs finaux.

Je pense que la mise en œuvre des routeurs est essentielle pour les utilisateurs finaux et qu'utiliser telle ou telle route ça donne une meilleure bande passante, une meilleure connexion, donc je suis tout à fait d'accord avec Lutz.

Mais on doit faire quelque chose par rapport à la stratégie en jeu ici.

Merci.

JONATHAN ZUCK : Bien merci. Hadia, est-ce que je peux considérer que votre intervention allait dans le sens de dire que vous allez réfléchir, analyser ce document pour voir si vous voulez faire une déclaration ? Je vois que vous me dites oui, merci.

HADIA ELMINIAWI: Merci à vous.

JONATHAN ZUCK : Bien, c'est à vous Olivier alors.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Jonathan, merci Lutz des commentaires sur le workspace. Et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, n'hésitez pas à écrire vos commentaires sur le Workspace. Et peut-être que Hadia et son équipe pourraient écrire quelque chose sur ce workspace.

Alors, Chokri, je crois que votre main est levée, mais elle doit être ancienne, n'est-ce pas ?

CHOKRI BEN ROMDHANE : Oui, excusez-moi.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Pas de problème. On en est aux points divers. La discussion sur la consultation publique Mozilla sur DNS sur HTTPS, discussion en cours comme je l'ai dit au début de cet appel.

L'email ou la lettre sera envoyé au bureau du directeur informatique d'ici peu. Et la date butoir pour cette consultation c'est le 4 janvier 2021, on a encore le temps. Et je pense qu'une fois qu'on aura reçu la réponse du CTO on verra quelle décision est prise.

Ensuite, l'interprétation, malheureusement, ne sera plus assurée à partir du 18 décembre jusqu'à la fin du mois me semble-t-il ? Est-ce que je me trompe ou c'est ainsi ?

YESIM NAZLAR : Merci Olivier. Donc à partir du 18 décembre jusqu'à l'année prochaine, attendez, je vérifie la date exacte, jusqu'au mardi 4 janvier, il n'y aura pas d'interprétation.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Yesim. Oui, bien sûr, ce sont les fêtes. C'est la période des fêtes.

Donc notre prochaine réunion sera la dernière réunion... Non, attendez, on a encore deux réunions avant d'arriver à cette date. Donc nous aurons encore l'interprétation pour ces deux réunions. Donc la question est de savoir quand auront lieu ces réunions.

D'ailleurs j'ai oublié de vous demander, est-ce que quelqu'un souhaite évoquer un point sous divers ? JE ne vois pas de main levée ou de commentaire sur le chat.

Alors quand aura lieu notre prochain appel ?

YESIM NAZLAR : Notre prochaine réunion sera mercredi prochain, le 9 décembre à 19 h UTC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien, donc mercredi soir à 19 h UTC. Merci beaucoup, mercredi prochain donc.

Merci à tous pour cet appel. Jonathan vous voulez rajouter quelque chose ?

JONATHAN ZUCK : Non, merci à toutes et à tous.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien. Merci aux personnes qui ont fait la transcription, merci à nos interprètes et nous allons vous retrouver la semaine prochaine.

Je vous souhaite une excellente journée, au revoir.

Merci à toutes et tous, au revoir.

YESIM NAZLAR : Cette réunion est maintenant levée, nous vous souhaitons une excellente journée, au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]